

BULLETIN D'INFORMATION - 15 juin 2009

FÊTE LOCALE 20-21-22 JUIN

Fête locale du 20 au 22 juin. Diverses attractions foraines sur la place du village.

Réderie en semi-nocturne de 16 h à 23 h 00. Réservations : 03 22 34 00 11 et sur place au café.

Restauration assurée par le bar «Le Thézy » sur les trois jours.

Pour tous renseignements, contacter le 03.22.34.00.11.

TRAVAUX DE VOIRIE

Des travaux de voiries vont être effectués en juin et juillet dans notre commune.

Les habitants désirant effectuer des travaux d'aménagement personnels peuvent bénéficier des tarifs préférentiels résultant des appels d'offre métropolitains et SIVOM.

Les personnes intéressées peuvent prendre contact auprès de la Mairie.

NUISANCES SONORES

Nous vous rappelons qu'un arrêté préfectoral réglemente, pour les particuliers, les jours et horaires d'utilisation d'appareils ou d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses, tronçonneuses,...). Les travaux utilisant ce genre d'outillage ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

RAPPEL : ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET CANIVEAUX

Dans toutes les rues, les propriétaires ou, le cas échéant, les locataires sont tenus d'assurer le nettoyage des caniveaux et des trottoirs, ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes en bordure de leur propriété.

Les balayures ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs d'eaux pluviales. Les grilles placées sur les caniveaux devront également être maintenues en état de propreté de façon à garantir un écoulement aisé des eaux pluviales. Cela évitera l'obstruction des canalisations et limitera les risques d'inondation en cas de grosses pluies.